



Besoin d'aide, je suis perdue !!!

Par **olidie**, le **01/07/2010** à **20:34**

Bonjour,

J'étais stagiaire dans la fonction publique depuis 2 ans, mon contrat se terminait le 30 juin 2010. Aujourd'hui, mon employeur, m'a appelé pour signer mon nouveau contrat. A ma grande surprise, il m'a fait signé un CDD de 3 mois (jusqu'au 30 septembre) alors que je travaille dans une école, je ne travaillerais donc que le mois de septembre ainsi que quelques jours durant les grandes vacances.

Il me semble que lorsqu'on est stagiaire dans la fonction publique, notre employeur est dans l'obligation de nous titulariser à la fin de ce stage. Pouvez vous m'éclairer à ce sujet ??

Je pense avoir fait l'erreur de signer ce contrat. Je le regrette presque. Pourriez vous me dire si le fait d'avoir signer m'empêchera de faire un recours ? Que dois je faire ? Je suis un peu perdue.

J'attends vos réponses, je vous remercie d'avance.

Olidie